



### **AVIS DE COURSE**

# Régate Premiers Bords

**CVAN Nantes** 

Grade 5B - 25 juin 2022

Centre Nautique Nantais, Plan d'eau de la Jonelière

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

# 1 RÈGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

# 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se trouve sur la terrasse devant le club house.
- 3.2 [NP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, un bateau ne pourra pas recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série dériveurs (Optimist, Pico, 420, Laser...), windsurf et quillards voile légère (Hansa, Mini Jl...).

### **4.2** Documents exigibles à l'inscription :

- **4.2.1** Chaque concurrent doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Pour les non-adhérents du CVAN Nantes, une autorisation parentale pour tout participant mineur

- **4.2.2** Les bateaux pourront être mis à disposition par le club organisateur dans la limite de la flotte disponible.
- 4.3 Les participants peuvent se préinscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet du CVAN Nantes.

### 5 DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 5€. Les adhérents du CVAN Nantes sont dispensé du règlement de ces droits.

### 6 PROGRAMME

**6.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
25/06/2022	9h	10h



- **6.2** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h00.
- **6.3** Aucune course ne pourra être lancée après 16h.
- **6.4** Un barbecue sera organisé à l'issue de la régate. Chacun apporte son repas et ses grillades.

#### 7 LIEU

La régate sera organisé sur l'Erdre sur le plan d'eau de la Jonelière au Centre Nautique Nantais.

#### 8 LES PARCOURS

Le parcours sera de type construit. Le positionnement et la description des bouées seront précisés dans les Instructions de Courses.

# 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 10 CLASSEMENT

- **10.1** Une courses validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 10.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
  - b) À partir de 3 courses validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

# 11 PROTECTION DES DONNÉES

# 11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

# 12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### 13 PRIX

Des prix pourront être distribués.

# 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le CVAN Nantes au 06 43 82 32 65 ou par email contact@cvannantes.org